

Notification 2023/009

29 mars 2023

NOTIFICATION AUX PARTIES

PARTICIPATION D'OBSERVATEURS A LA QUATORZIÈME RÉUNION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA CONSERVATION DES ESPÈCES MIGRATRICES APPARTENANT À LA FAUNE SAUVAGE (COP14)

Suite à la Notification 2022/021, le Secrétariat de la Convention sur les espèces migratrices a le plaisir de vous informer que l'inscription pour participer à la Quatorzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (COP14) **du 23 au 28 octobre 2023** est ouverte.

La Cinquante-quatrième réunion du Comité permanent (StC54) aura lieu le 22 octobre 2023 au même endroit. De plus amples détails sur les ordres du jour de ces réunions et d'éventuels événements associés supplémentaires qui pourraient avoir lieu pendant ou avant la COP14 suivront en temps voulu.

Participation des observateurs

Conformément à l'Article VII, paragraphe 8, de la Convention, l'Organisation des Nations unies, ses institutions spécialisées, l'Agence internationale de l'énergie atomique, ainsi que tout État non Partie à la Convention et, pour chaque accord, l'organisme désigné par les parties à cet accord, peuvent se faire représenter par des observateurs aux réunions de la Conférence des Parties.

Le paragraphe 9 du même article stipule que toute agence ou tout organisme techniquement qualifié dans la protection, la conservation et la gestion des espèces migratrices des catégories suivantes, qui a informé le Secrétariat de son désir d'être représenté aux réunions de la Conférence des Parties par des observateurs, sera admis à moins qu'un tiers au moins des Parties présentes ne s'y opposent :

- a) les agences ou organismes internationaux, gouvernementaux ou non gouvernementaux, et les agences et organismes gouvernementaux nationaux ; et
- b) les agences ou organismes nationaux non gouvernementaux qui ont été agréés à cette fin par l'État dans lequel ils sont situés.

<http://www.cms.int/fr/news/notifications>

Enregistrement

L'inscription à la réunion sert à notifier le souhait d'être représenté à la réunion. Pour s'inscrire à la COP14, veuillez suivre les instructions figurant sur le site web dédié [Formulaire d'enregistrement](#).

Lieu de la réunion

Les réunions se tiendront au Silk Road Samarkand Conference Center.

Ordre du jour provisoire, documents et événements parallèles de la COP14

L'ordre du jour provisoire, les documents de la COP, les informations sur l'organisation d'événements parallèles et d'expositions, ainsi que les informations logistiques pour les délégués seront affichés sur le site web de la CMS dès qu'ils seront disponibles. Nous vous invitons à consulter régulièrement la page web de la COP14.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter le Secrétariat de la CMS à l'adresse suivante : cms.secretariat@cms.int